

Règlement intérieur

Médiathèque Eugène Guillevic d'Hennebont

1. Introduction

La médiathèque est un service public de la Ville d'Hennebont.

La médiathèque est ouverte à tous.

La « Charte de la laïcité dans les services publics » est appliquée à la médiathèque.

La médiathèque contribue aux loisirs, à la culture,
à l'information et à la documentation de tous.

La médiathèque est un lieu de rencontres et d'échanges.

La médiathèque propose une variété de services :

- la consultation et l'emprunt d'objets (livres, magazines, CD, DVD, jeux...),
- des animations et formations,
- un accès aux outils numériques.

Le personnel met en œuvre les missions de la médiathèque.

Le personnel aide, conseille et accompagne les utilisateurs.

2. Accéder à la médiathèque

- **L'entrée dans la médiathèque est libre et gratuite** pour :
 - se détendre,
 - consulter des livres, magazines et jeux,
 - participer aux animations et formations,
 - accéder aux outils numériques.

- Les horaires d'ouverture sont affichés à l'extérieur et en ligne sur le site internet www.culture-hennebont.bzh

- **A la médiathèque, les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou de l'adulte qui les accompagne.**
Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

- Les poussettes sont autorisées.

Les autres modes de transport (vélos, trottinettes, rollers, skates...) sont stationnés à l'extérieur de la médiathèque.

- Les animaux, hors accompagnants handicaps, attendent à l'extérieur de la médiathèque.

- Les espaces professionnels sont réservés au personnel.

3. Vivre ensemble

- **La médiathèque est un lieu partagé.**
Les utilisateurs peuvent s'y concentrer et s'y détendre.
- Les appels téléphoniques et visioconférences se font à l'extérieur de la médiathèque.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à la médiathèque, y compris sur la terrasse.
- Les utilisateurs sont responsables de leurs objets personnels.

- **Il est interdit de manquer de respect envers le personnel et les utilisateurs.**
Les violences verbales et physiques sont interdites.
- Les utilisateurs ont le droit d'exprimer leurs convictions sans troubler l'ordre public.
- Le démarchage, la vente, la distribution de prospectus et la propagande sont interdits.
- Les affiches sont autorisées sur le panneau à l'extérieur de la médiathèque.

- **La médiathèque doit être respectée pour le bien de tous.**

Merci de prendre soin des objets et des lieux.

Si un utilisateur détériore du matériel, ce matériel lui sera facturé.

- Les utilisateurs peuvent manger uniquement sur la terrasse ou lors des animations.

Il est possible de boire en veillant au matériel.

- Il est obligatoire de respecter les consignes de sécurité.

- L'autorisation du personnel est nécessaire pour :

- les interviews, la prise de photos et de films,
- la diffusion sonore,
- la photocopie des livres et magazines,
- la reproduction des CD et DVD.

4. Emprunter

- Il est obligatoire d'être adhérent pour emprunter des objets (livres, magazines, CD, DVD...).
- Les gratuités et tarifs d'adhésion sont à disposition à l'accueil et en ligne sur le site internet www.culture-hennebont.bzh
- Les informations personnelles collectées pour l'adhésion sont conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD).
- Il est obligatoire de présenter un justificatif pour tout tarif réduit.

- L'adhésion ne peut pas être remboursée.
- Les adhérents doivent respecter la durée d'emprunt.
- Si un adhérent détériore un objet, il devra le remplacer à l'identique.
- Si un adhérent ne rend pas un objet, cet objet lui sera facturé
et une amende sera appliquée.

5. Participer aux animations et formations

- **La participation aux animations et formations est ouverte à tous.**

Une inscription peut être obligatoire.

Une limite d'âge peut être appliquée.

La participation peut être payante.

- Les téléphones doivent être mis en veille.
- Les participants respectent la prise de parole et les idées de tous.

6. Accéder aux outils numériques

- **L'utilisation des outils numériques (ordinateurs et consoles de jeux vidéo) est ouverte à tous.**

- **Il est obligatoire de respecter les règles de l'espace numérique :**
 - la durée d'utilisation est limitée,
 - il est interdit de consulter certains sites internet,
 - une limite d'âge peut être appliquée,
 - le téléchargement est limité.

Ces règles sont affichées dans l'espace numérique.

7. Application du règlement intérieur

Tous les utilisateurs de la médiathèque doivent respecter le règlement intérieur.

Le personnel veille au respect du règlement intérieur.

**Si un utilisateur enfreint le règlement intérieur,
il pourra être exclu des services de la médiathèque,
temporairement ou définitivement.**

L'adhésion ne pourra pas être remboursée.

Le règlement intérieur est disponible :

- en ligne sur le site internet www.culture-hennebont.bzh,
- en version imprimée à l'accueil.

**Le règlement intérieur de la médiathèque a été validé
par le conseil municipal de la Ville d'Hennebont
le jeudi 26 octobre 2023.**



Document rédigé en Français facile.